

*Immigration—Loi*

L'idée, fondamentalement révolutionnaire, de la Convention de Genève était d'enlever aux États un peu de leur souveraineté, cette souveraineté absolue qui dit qu'une nation, un État, contrôle seul ses frontières. Nous allions permettre aux gens qui se considèrent comme des réfugiés de déménager dans un endroit sûr, de faire leurs bagages et de partir immédiatement, si nécessaire.

J'ai donné l'exemple dans une lettre aux journaux, que j'ai eu le bonheur de voir publiée, de Billy Wilder, le célèbre cinéaste qui a reçu le prix Irving Thalberg lors des *Academy Awards*, au printemps. Il racontait l'histoire d'un agent consulaire dans une petite ville à la frontière du Mexique, où il avait dû aller pour demander le statut d'immigrant et le droit de résider en permanence après six mois aux États-Unis. Il parle de l'agitation dans laquelle il était en venant voir cet agent consulaire. Il était venu avec peu de documents. Il avait peut-être sa formule de demande et une ou deux lettres de référence. Il les présente à l'agent qui ne dit rien. Il y a, selon Wilder, une interminable période de silence. Finalement, il prend son courage à deux mains et explique que, lorsqu'on lui avait dit que les nazis arrivaient, il n'avait eu que 15 minutes pour faire ses bagages et partir. Il n'avait pas eu le temps de trouver son certificat de naissance, ses documents scolaires ou autres papiers. Voilà les circonstances dans lesquelles les réfugiés doivent partir.

La Convention de Genève représentait un changement notable du droit international, en ce sens qu'elle donnait aux individus la possibilité de partir et de s'installer dans un endroit sûr, sans en demander l'autorisation au préalable. La seule obligation des États signataires de la Convention était de ne pas refouler les réfugiés, de ne pas renvoyer une personne ayant besoin de protection, car on sait que les États cherchent jalousement à protéger leur souveraineté.

Un État n'a pas à donner à une personne le statut de résident permanent, la citoyenneté, ni même un permis de travail. Aux termes de la Convention de Genève, les États s'engagent simplement à ne pas refouler un réfugié. Pour qu'ils s'acquittent de cette obligation, ils doivent donc mettre au point un certain mécanisme afin de décider si le revendicateur du statut de réfugié est bel et bien un authentique réfugié, car ces derniers ne sont pas tamponnés sur le front. On revendique, en effet, le statut de réfugié. Certains le font à tort, d'autres à raison. Les pays doivent alors examiner ces demandes et posséder un mécanisme afin d'établir si elles sont fondées ou non.

• (1350)

Ce débat est à l'ordre du jour parce que des groupes de réfugiés ainsi que des Canadiens qui travaillent auprès d'eux réclament depuis longtemps une révision de notre système. Ils souhaitent accélérer le processus afin que les demandes soient traitées dans les cinq ou six mois.

Or, le projet de loi à l'étude aujourd'hui et dont le Parlement est saisi depuis bientôt un an ne comporte pas le mécanisme attendu. Le gouvernement a plutôt prévu une présélection au

bout de laquelle seules certaines demandes seront retenues. Les personnes qui seront entrées au Canada en passant par un pays censé être sûr ne pourront pas revendiquer le statut de réfugié au Canada. Quelques chiffres ont été rendu publics ces derniers mois. Ils nous révèlent que 75, 80, voire 90 p. 100 des revendicateurs du statut de réfugié ne seront pas admissibles au Canada en vertu de ce projet de loi. En fait, le gouvernement renie la seule obligation que lui fasse la Convention conclue à Genève en 1951, celle d'examiner à leur juste valeur les demandes des personnes qui se présentent à titre de réfugiés. Par conséquent, il risque inévitablement de refouler de véritables réfugiés et de les exposer à la persécution et même à la mort pour ne s'être pas doté d'un mécanisme lui permettant de déterminer si leur revendication était justifiée ou non.

J'ai encore une ou deux choses à dire à propos du rôle du Canada, monsieur le Président. J'estime que nous avons une responsabilité toute particulière. Notre pays est vaste et peu peuplé. Le secrétaire parlementaire peut-il me dire quel autre pays que le Canada pourra dorénavant servir de terre d'asile aux réfugiés? Quel autre pays respectera les principes de la Convention de Genève?

Si le Canada ne trouve pas le moyen de respecter la Convention de Genève, quel autre pays va la respecter? Les autres pays ne pourront-ils pas dire que si le Canada ne respecte pas la Convention de Genève, il n'y a pas de raison pour qu'ils la respectent eux-mêmes? Le Costa Rica a un grand nombre de réfugiés, tout comme l'Allemagne de l'Ouest et la France. Que diront ces pays? Je lisais l'autre jour un article sur l'Italie. Il y a peut-être un million de personnes de toutes les parties du monde qui sont arrivées là en demandant le statut de réfugié. Que diront les Italiens si le Canada adopte ce projet de loi? Des pays n'accueilleront plus personne si un pays riche et peu peuplé comme le Canada se met à refouler les réfugiés.

Je rappelle au secrétaire parlementaire et aux autres députés que notre prétendu problème de réfugiés est plutôt minime comparé à ce qui se passe dans d'autres parties du monde. Si je reviens là-dessus, c'est que je crois que le député s'est laissé aller à un certain alarmisme en parlant de milliards de personnes. Au cours des deux ou trois dernières années, 18 000, 19 000 ou 20 000 personnes peut-être ont débarquées sur nos rives en réclamant le statut de réfugié. Cela peut sembler énorme. Mais songez, monsieur le Président, qu'une aréna de hockey peut contenir 19 000 ou 20 000 personnes. Ce n'est pas exactement ce qu'on pourrait appeler un nombre renversant. Songez donc qu'un petit pays comme le Costa Rica abrite plusieurs centaines de milliers de demandeurs de statut de réfugié qui ont besoin de protection et qui ont cherché asile là-bas. Le Costa Rica n'a pas essayé de les renvoyer chez eux. Il n'a pas fermé ses frontières aux demandeurs de statut de réfugié. Que dire du Pakistan? Il y a deux ou trois millions d'Afghans au Pakistan. Comment le Canada peut-il se comparer à un pays comme celui-là?